



Groupe PS-Verts
Haute-Sorne

Résolution interpartis n° 8

Stratégie de La Poste : ne pas préférer les régions et la population !

La Poste veut fermer 170 offices de poste sur 760. Cette décision portera préjudice non seulement à notre région, mais également à notre population. Pourtant, La Poste se porte bien financièrement : elle a réalisé des bénéfices qui se chiffrent en dizaines millions pendant des années, peut compter sur une activité colis en plein essor et a engrangé de forts revenus grâce à PostFinance. Il n'y a aujourd'hui pas de raison de réduire la présence de la Poste dans les régions.

Par ailleurs, plusieurs interventions et initiatives cantonales ont été déposées à la suite des stratégies 2017-2020 et 2021-2024, notamment l'initiative cantonale jurassienne (Iv.ct. 17.314). Pour rappel, en réponse aux mesures drastiques communiquées par la Poste en automne 2016 dans le domaine du réseau postal et à la forme prise par leur concrétisation (l'image d'un rouleau compresseur est souvent évoquée), le canton du Jura a déposé une initiative cantonale le 4 juillet 2017 exigeant une plus grande participation démocratique et surtout des mesures compensatoires pour les régions touchées.

Après avoir été approuvée au niveau fédéral, la commission parlementaire concernée était chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser les demandes jurassiennes. Les Autorités fédérales ont cependant repoussé le traitement de certaines demandes et la discussion sur cet objet au printemps 2025. Le fait que la Poste prenne néanmoins cette décision aujourd'hui est difficilement compréhensible. Les autorités jurassiennes, Parlement et Gouvernement, ont toujours estimé que la stratégie de diversification et de transformation numérique de la Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national.

Par cette résolution interpartis, le Conseil général de la commune de Haute-Sorne demande aux autorités cantonales – Parlement et Gouvernement – d'entreprendre les démarches nécessaires afin :

- que La Poste assure des prestations postales de qualité et accessibles à l'ensemble de la population ;

- que La Poste prenne des décisions concrètes en matière de mesures compensatoires afin que les régions éventuellement touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également à terme les effets positifs de sa stratégie future.
- que le traitement parlementaire des initiatives cantonales sur le sujet, notamment les demandes de l'initiative jurassienne, soit avancé et réalisé dans les meilleurs délais.

Haute-Sorne, le 17 juin 2024

La/Le Responsable de la résolution

Catherine Wolfer

Signatures des membres du Conseil général de Haute-Sorne

Parti socialiste et Verts (PS + Verts)

Haute-Sorne Avenir (HSA)

Parti chrétien-social indépendant et rassemblement citoyen (PCSI + RC)

Parti du Centre (PC)

Parti libéral radical (PLR)

Union démocratique du centre (UDC)